

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux de réparation de câble Telecom face à l'habitation sise au 15 rue Roger Salengro à Isbergues (62330),

CONSIDERANT que ces travaux seront réalisés par l'entreprise SADE Telecom domiciliée parc de la Chênaie, rue Charles Darwin à Rouvroy (62320), à compter du mercredi 21 décembre 2022 jusqu'au vendredi 4 janvier 2023,

Objet :
Interdiction de stationnement et restriction de la circulation
Rue Roger Salengro

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit au droit des travaux, la circulation sera restreinte et la vitesse sera limitée à 30 km/h dans la rue Roger Salengro à Isbergues (62330) du mercredi 21 décembre 2022 au vendredi 4 janvier 2023 inclus.

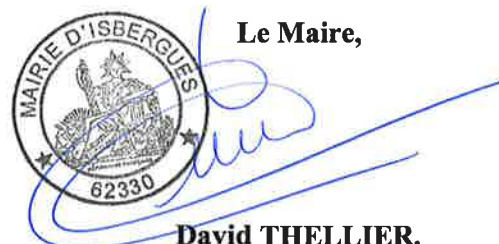
Article 2 : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par l'entreprise SADE TELECOM chargée de l'exécution des travaux.

Article 3 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Article 4

Le présent arrêté sera publié par affichage électronique sur le site internet de la commune d'Isbergues.

Fait à ISBERGUES, le 20 décembre 2022


Le Maire,
David THELLIER.